

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1 FÉVRIER 2010 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Jack Edery, Leon Elfassy et Michael Goldwax, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**ABSENT :** Monsieur le Conseiller Harvey Shaffer

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M. Richard Sun, Directeur Général et M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2010-322

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

**4.3** Ajustement – Permis de stationnement de nuit.

Adoptée

2010-323

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT;**

- QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal pour l'adoption du budget 2010 du 11 janvier 2010, la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2010 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2010 sont adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2010-324

#### **RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTREAL**

---

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal impose aux contribuables des villes liées une hausse moyenne de 12,3% de la quote-part qu'ils doivent assumer en 2010;

ATTENDU QUE cette quote-part excède tous les taux raisonnables d'IPC et d'inflation fondés sur les statistiques actuelles relatives à l'île de Montréal (TABLEAU DE BORD de l'agglomération urbaine de Montréal, publication de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en partenariat avec Développement économique Canada, mise à jour des données : 12 novembre 2009);

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

ATTENDU QUE le retrait du Québec du financement du transport en commun en 1992 a contraint les contribuables de l'île de Montréal (CUM à l'époque) à un supplément de 150 000 000 \$ en taxes, ce dont ils ne se sont jamais rétablis;

ATTENDU QUE l'adoption, en 2000, du projet de loi 170, par lequel furent fusionnées toutes les municipalités de l'île de Montréal a révélé à n'en pas douter que les objectifs (du gouvernement du Québec d'alors) d'économies d'échelle pour Montréal et de services municipaux plus équitables et uniformes dans les arrondissements étaient irréalisables;

ATTENDU QU'encore une fois en 2000, le Gouvernement du Québec a adopté une nouvelle mesure législative, créant la Communauté métropolitaine de Montréal dans le but d'assurer un partage plus juste et équitable des coûts des municipalités du Grand Montréal ont également échoué dans leur vision et mission, les municipalités situées hors de l'île refusant de verser leur juste part des coûts du transport en commun tout en jouissant des avantages et de la croissance économique qui en résultait;

ATTENDU QUE les projets de loi 75 de 2004, 111 de 2005 et 22 de juin 2008 n'ont d'aucune façon bonifié la gestion financière du processus de collaboration démocratique de Montréal et de l'agglomération nouvellement formée;

ATTENDU QUE la création de l'Agence métropolitaine de transport a précipité l'exode de familles de l'île de Montréal et favorisé la progression de l'étalement urbain par l'aménagement d'un plus vaste réseau de trains de banlieue plutôt que par le partage juste et équitable des coûts élevés du transport en commun autrefois assumés par l'île de Montréal par le biais de l'excellent service de métro et de l'important réseau d'autobus;

ATTENDU QU'en conséquence, le déficit récurrent de la STM des trois dernières années traduit l'urgence d'une solution à ce problème grave et persistant dans le contexte métropolitain;

ATTENDU QUE toutes les statistiques accessibles indiquent clairement que la croissance démographique des banlieues nord et sud accentue les risques éventuels grandissants pour Montréal et l'agglomération de continuer à assurer une administration viable et la capacité de financement de services régionaux et métropolitains auxquels on devrait s'attendre de Montréal dans l'unique métropole du Québec et qui occupe le deuxième rang des villes les plus peuplées du Canada;

ATTENDU QUE les lourdes tendances qui se manifestent aussi ostensiblement dans l'île de Montréal depuis cinq décennies démontrent sans l'ombre d'un doute que la continuité du cadre juridique et structurel actuel de Montréal tout comme les structures régionales et métropolitaines sont dévastatrices;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, il est unanimement résolu :

De demander à l'administration de Montréal de reconnaître la gravité et la complexité des problèmes et de solliciter la collaboration de ses partenaires des secteurs public et privé dans l'élaboration et l'établissement d'un plan de viabilité et de durabilité à long terme de Montréal et de l'agglomération;

De demander au gouvernement du Québec mettre en priorité sa responsabilité à définir un cadre juridique de son unique métropole qui rapporte des revenus considérables dans ses coffres, assurant ainsi la viabilité et l'existence de Montréal au 21<sup>e</sup> siècle pour le salut de son développement économique, social et durable;

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-325

### **RÉASSIGNATION DES PORTFOLIOS AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les membres du conseil ont pris connaissance de leurs réassignations suivantes de portfolios de la Ville de Hampstead :

<i>Commandites</i>	<i>Abe Gonshor, conseiller Siège 1</i>
<i>Finance</i>	<i>Jack Edery, conseiller Siège 2</i>
<i>Sécurité publique Urbanisme Développement Stratégique</i>	<i>Leon Elfassy, conseiller Siège 3</i>
<i>Travaux publiques Technologie de l'information Co responsable environnement</i>	<i>Michael Goldwax, conseiller Siège 4</i>
<i>Services communautaires Communications et marketing Co responsable environnement</i>	<i>Bonnie Feigenbaum, conseillère Siège 5</i>
<i>Affaires Juridiques &amp; Circulation</i>	<i>Harvey Shaffer, conseiller Siège 6</i>

Adoptée

2010-326

### **AJUSTEMENT - PERMIS DE STATIONNEMENT DE NUIT**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les résidants qui ont acquis un permis de stationnement de nuit entre le 22 janvier 2010 et le 2 février 2010, aux prix majorés indiqués dans le règlement No. 694, recevront un ajustement de frais selon les dispositions en vigueur dudit règlement en 2009.

Adoptée

2010-327

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 777 – AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 299 130\$ POUR RÉDUIRE LES TAUX DE TAXES DE 2010 EN VERTU DES ARTICLES 3 ET SUIVANTS DU DÉCRET 1210-2005**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 777 a été donné lors de la séance spéciale du 17 décembre 2009 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 777 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt au montant de 299 130\$ pour réduire les taux de taxes 2010, en vertu des articles 3 et suivants du décret 1210-2005. ».

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-328

### **APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE RELATIVEMENT À LA RÉSIDENCE SISE AU 5728 QUEEN MARY, HAMPSTEAD**

---

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve le paiement de \$49 000 à *BFL Canada Risques et assurances inc* et/ou *Les Gestions F.Dumouchel Ltée* en règlement du dossier de réclamation d'assurance relativement à la résidence sise au 5728 Queen Mary, Hampstead.
- QUE le certificat du trésorier n°10-005, daté du 27 janvier 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-329

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 JANVIER 2010**

---

Chaque membre du conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 12 janvier 2010.

Adoptée

2010-330

### **AUTORISATION D'EXERCER UN RECOURS EN VERTU DE L'ARTICLE 231 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De présenter une requête à la Cour supérieure, selon les articles 227 et / ou 231 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, contre le syndicat qui est propriétaire du bâtiment situé au 8 chemin Dufferin en raison de son état dangereux et des contraventions à la réglementation municipale qui y ont été constatées.

Adoptée

2010-331

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 19 RUE FALLBROOK**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089837 situé au 19 rue Fallbrook, afin de permettre de régulariser la marge arrière existante située à 7.09 mètres (23.26 pieds) au lieu de 7.39 mètres (24.25 pieds), le tout conformément aux dispositions du Règlement G-18-005 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 janvier 2010, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé 19 rue Fallbrook sur le lot 2089837.

Adoptée

### ***Demande de dérogation mineure – 19 chemin Fallbrook*** **Intervention des personnes intéressées**

Mme Rachel Genziuk

Mme Gertie Shuster

*Le Maire et le Conseiller Abe Gonshor s'absentent temporairement de l'assemblée et y retournent.*

2010-332

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 19 RUE FALLBROOK**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089837 situé au 19 rue Fallbrook, afin de permettre de régulariser l'empiètement de la projection existante située en avant de la propriété à une distance de **3.99** mètres (13.09 pieds) au lieu de **4.00** mètres (13.12 pieds), le tout conformément aux dispositions du Règlement G-18-005 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 janvier 2010, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé 19 rue Fallbrook sur le lot 2089837.

Adoptée

2010-333

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 19 RUE FALLBROOK**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089837 situé au 19 rue Fallbrook, afin de permettre de régulariser l'empiètement de la projection existante située en arrière de la propriété à une distance de **3.98** mètres (13.05 pieds) au lieu de **4.00** mètres (13.12 pieds), le tout conformément aux dispositions du Règlement G-18-005 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 janvier 2010, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé 19 rue Fallbrook sur le lot 2089837.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-334

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 19 RUE FALLBROOK**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089837 situé au 19 rue Fallbrook, afin de permettre de régulariser l'empiètement de la projection existante située en arrière de la propriété à une distance de **1.98** mètres (6.49 pieds) au lieu de **2.00** mètres (6.56 pieds), le tout conformément aux dispositions du Règlement G-18-005 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 janvier 2010, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé 19 rue Fallbrook sur le lot 2089837.

Adoptée

2010-335

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 15 CROISSANT KILBURN**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour une addition et rénovation à la résidence unifamiliale jumelé située au 15 croissant Kilburn** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2010 soit **approuvé conditionnellement**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n° 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2010-336

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 45 CHEMIN THURLOW**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé à la suite d'une demande de démolition partielle au 45, rue Thurlow**, et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU **aux conditions suivantes** :
  - Installer des moulures dentelées en bois peints beige foncé sur la partie centrale de la toiture située en façade du bâtiment et abaisser les lucarnes au niveau du soffite sur toutes les élévations;
  - Soumettre un plan d'aménagement paysager pour la partie du terrain

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

située en cour avant en y apportant une attention particulière aux matériaux utilisés ainsi que sur les efforts mis pour diminuer l'impact visuel sur l'aire de stationnement par rapport à la voie publique;

- S'assurer du choix des matériaux utilisés pour la construction.

Adoptée

2010-337

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1 CHEMIN CRESSY**

---

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment unifamilial isolé au 1, rue Cressy** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2010 soit **approuvé**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n° 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2010-338

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 6 CHEMIN GRANVILLE**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment unifamilial isolé au 6, rue Granville** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2010 soit **refusé**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n° 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2010-339

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 9 RUE COLCHESTER**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé au 9, rue Colchester** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2010 soit **approuvé**, le tout conformément aux dispositions du Règlement n° 775 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la recommandation du CCU.

Adoptée

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2010-340

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2010**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2010 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 janvier 2010, au montant de 1,140,919.77 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2010-341

**PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part pour 2010, au montant de 106 019,97 \$, à la 'Communauté métropolitaine de Montréal'.

**Ont voté en faveur:**

Conseiller Abe Gonshor  
Conseiller Jack Edery  
Conseiller Leon Elfassy  
Conseiller Harvey Shaffer

**Ont voté contre :**

Conseillère Bonnie Feigenbaum  
Conseiller Michael Goldwax

**En faveur: 4**

**Contre : 2**

Adoptée sur division

2010-342

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'ÉLECTRICIENS**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le service d'électriciens;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 janvier 2010, celle de Les Entreprises d'électricité Kuizz est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le service d'électriciens soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

**LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ KUIZZ**

Contrat pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2011

Service d'un électricien 71,00 \$ / heure

(aucun frais additionnel pour temps supplémentaire)

Service d'un aide électricien 49,00 \$ / heure

Frais de déplacement 69,00 \$

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Frais de kilométrage	00,00 \$
Frais minimum par appel	284,00 \$
T.P.S. 5 %	Extra
T.V.Q. 7,5 %	Extra

QUE, basé sur l'utilisation de l'année précédente, la dépense approximative sera de 63,774 \$ taxes incluses.

- QUE le certificat du trésorier No 10-004, daté du 22 janvier 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-343

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 janvier 2010, celle de Les Pavages Chenail Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat de fourniture de pierre concassée soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **LES PAVAGES CHENAIL INC**

Fourniture de pierre concassée du 1 mars 2010 au 28 février 2011  
(selon spécifications)

Pierre concassée 1/4" (approx. 25 tonnes métriques)	19,00 \$ / tm
Pierre concassée 2"-4" (approx. 25 tonnes métriques)	18,00 \$ / tm
Criblure (dust) (approx. 100 tonnes métriques)	13,75 \$ / tm
Pierre concassée 3/4" (approx. 250 tonnes métriques)	17,00 \$ / tm
R.O.C. 0 – 3/4" (approx. 600 tonnes métriques)	15,00 \$ / tm

T.P.S. 5 %	EXTRA
T.V.Q. 7,5 %	EXTRA

- QUE la dépense approximative sera de 17 552,06 \$ taxes incluses; et
- QUE le certificat du trésorier numéro 10-003, daté du 22 janvier 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-344

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES UNIFORMES ET ÉQUIPEMENTS DE BASEBALL, SOCCER ET HOCKEY DE RUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des uniformes et équipements de baseball, soccer et hockey de rue;  
CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 janvier 2010, celles de Boulanger Sport, A. Roy Sport et Huss Sports sont les plus basses conformes au cahier des charges;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture des uniformes et équipements de baseball, soccer et hockey de rue soit octroyé aux entrepreneurs ci-après et pour les coûts suivants :

### **BOULANGER SPORT**

Uniformes de soccer	7 258,99 \$
Équipements de soccer	2 099,48 \$
Uniformes & équipements de hockey de rue	1 775,75 \$

### **A. ROY SPORT**

Équipements de baseball	1 937,73 \$
-------------------------	-------------

### **HUSS SPORTS**

Équipements de hockey de rue	160,28 \$
------------------------------	-----------

POUR UN GRAND TOTAL DE : 13 232,23 \$

La T.P.S. et la T.V.Q. sont incluses dans les prix mentionnés ci-dessus

- QUE le certificat du trésorier n° 10-002 daté du 22 janvier 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-345

### **DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS MDDEP) SOUS LE PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead est en droit de faire une demande de financement sous le programme Climat Municipalités du Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs MDDEP);

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune implication financière pour effectuer la demande de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead désire participer au programme Climat Municipalités du Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs MDDEP);

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par les membres du comité vert de la Ville de Hampstead, YHC puisse faire, sans frais pour la Ville, la demande de financement sous le programme Climat Municipalités du Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs MDDEP).

Adoptée

*A 20hr57 la Conseillère Bonnie Feigenbaum s'absente temporairement de la séance.*

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-346

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DE GAZ A EFFET DE SERRE ET UN PLAN D'ACTION POUR RÉDUIRE CES ÉMISSIONS**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une demande de prix faite à trois fournisseurs pour la réalisation d'un inventaire de gaz à effet de serre et un plan d'action pour réduire ces émissions;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues, celle de YHC Environnement est la plus basse reçue;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est financée par le programme Climat Municipalités du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs MDDEP);

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la subvention par le programme Climat Municipalités du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs MDDEP);

Il est proposé par le Conseiller Abe Gonshor, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par les membres du comité vert de la Ville de Hampstead, le contrat pour la réalisation d'un inventaire de gaz à effet de serre et un plan d'action pour réduire ces émissions; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **YHC ENVIRONNEMENT**

Réalisation d'un inventaire de gaz à effet de serre et un plan d'action pour réduire ces émissions;	21 000,00 \$
T.P.S. 5%	1 050,00 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>1 653,75 \$</u>
Grand total taxes incluses	<u>23 703,75 \$</u>

Adoptée

2010-347

### **ADOPTION - RÉOLUTION N° 2010-347 - DÉSIGNATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE RETRAITE**

---

CONSIDÉRANT QUE le « Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead » prévoit que la Ville de Hampstead désigne six (6) membres au Comité de retraite;

CONSIDÉRANT QUE le mandat desdits membres au Comité de retraite est normalement d'une (1) année;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de désigner à nouveau les membres actuels au sein dudit Comité de retraite;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De désigner les personnes suivantes à titre de représentants de la Ville de Hampstead au sein du Comité de retraite, en remplacement des personnes qui y la représentent jusqu'à maintenant :
  - Monsieur Jacques Edery
  - Monsieur Richard Sun

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- Monsieur Charles Ohayon
- Monsieur Armin Klaus
- Mme Zelia Craveiro
- Me André Drouin

Adoptée

*A 21hr00 la Conseillère Bonnie Feigenbaum retourne à la séance.*

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2010-348

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Maire, et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, Maire

---

Me Nathalie Lauzière, Greffière